

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet 2024 à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dury.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mesdames Anne PINON, Annie FARGE, Bénédicte SIMONIN-THIRIET, Maud VAILLANT, Francine LUANS, Catherine FRANÇOIS et Messieurs Philippe MINOT, Hervé OSTE, Patrick ROUSSEL, Philippe CLAVEL

Absents excusés : Madame Cathy BOUTEILLER, Monsieur Maxence RANSON

Absents : Messieurs Ludovic DARSIN, Arnaud THIEBEAU et Madame Chantal POULAIN

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2024
3. Compte-rendu de la mise en œuvre des délégations données au Maire – communication du Maire
4. Construction d'un accueil de loisirs et périscolaire – Attribution du marché de travaux
5. Projet commercial SCCV Orion – Aménagement des entrées et sorties. Convention de participation pour réalisation d'équipements publics exceptionnels (PEPE)
6. Création de poste
7. Tarifs cantine - ALSH au 1^{er} septembre 2024
8. Informations Amiens Métropole
9. Informations et questions diverses

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Est désignée Mme Bénédicte SIMONIN-THIRIET

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2024

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 – COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE – COMMUNICATION DU MAIRE

RAS

4 – CONSTRUCTION D’UN ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Madame le Maire après avoir exposé les éléments sur les différents corps d'état représentant 11 lots de travaux au Conseil municipal et faisant suite à la commission MAPA qui s'est tenue le 9 juillet dernier,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2023-02-01 en date du 13 février 2023, adoptant l'opération de construction d'un centre de loisirs et périscolaire ;

Vu la délibération n° 2023-04-06 du 5 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet SAMMEN pour la construction d'un centre de loisirs et périscolaire ;

Vu la délibération n° 2024-01-10 en date du 8 avril 2024 autorisant le lancement de la consultation pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs et périscolaire ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 24 avril 2024 et fixant au 6 juin 2024 à 12 heures, la date limite de réception des offres au marché de travaux de construction d'un accueil de loisirs et périscolaire ;

Vu l'avis de la commission MAPA, réunie le 9 juillet 2024 ;

Considérant le rappel de la présentation du projet par le maire à l'occasion du Conseil municipal du 11 juillet 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avis de la commission « MAPA », en date du 9 juillet 2024 et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction d'un accueil de loisirs et périscolaire :

Lot n°1 « Gros œuvre – façades » : LBA pour un montant de 415 000 € HT

Lot n°2 « Charpente bois et métallique » CMB pour un montant de 78 500 € HT

Lot n°3 « Couverture » : CMB pour un montant de 197 500 € HT

Lot n°4 « Menuiseries extérieures – Serrurerie – Métallerie » : CONCEPTALU pour un montant de 82 002 € HT

Lot n°5 « Menuiseries intérieures – Mobilier » : MENUISERIE FOURNY pour un montant de 78 281.57 € HT

Lot n°6 « Plâtrerie – Doublages – Faux plafonds » : EPM MANOT pour un montant de 103 932.21 € HT

Lot n°7 « Sols souples – peinture » : COTE PEINTURE pour un montant de 46 500 € HT

Lot n°8 « Carrelage – Faïences » : AVANTI pour un montant de 13 000 € HT

Lot n°9 « Plomberie – Chauffage – Ventilations » : DAUSSY&MARTIN pour un montant de 136 338.09 € HT

Lot n°10 « Electricité courant fort – Courant faible » : CEGELEC pour un montant de 64 372 € HT - CEGELEC PSE pour un montant de 1 069.19 € HT

Lot n°11 « VRD -Aménagements extérieurs » : STAG pour un montant de 121 185.10 € HT – STAG PSE pour un montant de 8 500 € HT

- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

5 – PROJET COMMERCIAL SCCV ORION – AMENAGEMENT DES ENTREES ET SORTIES. CONVENTION DE PARTICIPATION POUR REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS (PEPE)

Madame le Maire rappelle que ce projet se situe sur la commune de Dury, route d'Amiens face à la station Total.

La SCCV Orion projette de réaliser deux immeubles de bureaux, activités et commerces, à proximité immédiate du carrefour du 27 novembre 1870.

La réalisation de ce projet nécessite des aménagements, dont la réalisation représente une charge pour la commune de Dury et Amiens Métropole, chacun maître d'ouvrage pour la partie qui les concerne.

Le financement de ces équipements publics est facilité par le recours à une convention de Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), entre la SCCV Orion, la commune de Dury et Amiens Métropole.

La SCCV Orion versera sa participation à la commune de Dury, correspondant à l'intégralité des travaux, plafonnée à 72 059.75 € après déduction du FCTVA (montant prévisionnel) via la convention PEPE, le montant total des travaux étant estimé à 86 200 € TTC.

Le montant de cette participation, déterminé par la commune de Dury à travers la convention et la délibération qui l'adopte, sera repris dans l'arrêté de permis de construire délivré par la commune de Dury.

C'est pourquoi,

Le Conseil municipal de Dury,

Vu le code général des collectivités territoriales

DELIBERE

Article 1 : le projet d'aménagement est approuvé.

Article 2 : la convention PEPE liant la SCCV Orion, la commune de Dury et Amiens Métropole est adoptée.

Article 3 : Madame le Maire est autorisée à signer la présente convention et tout acte s'y rapportant.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

6 – CRÉATION DE POSTE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté établissant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au grade de rédacteur territorial pour l'année 2024 du centre de gestion de la Somme en date du 28 juin 2024,

Considérant qu'un poste de rédacteur territorial doit être créé pour permettre la nomination d'un adjoint administratif territorial inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions exercées par l'agent concerné,

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à la nomination de l'agent qui interviendra à l'expiration des délais de publicité prévus par la législation.

PRECISE

Que les crédits suffisants sont prévus au budget.

7 – TARIFS CANTINE – ALSH AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer aux différents tarifs une hausse de 3.00 % du coût de la vie à effet au 1^{er} septembre 2024.

Pour information, Madame le Maire rappelle que ces tarifs ne couvrent bien sûr pas le coût total des repas et du fonctionnement de la structure de restauration ou de l'accueil de loisirs. S'il demeure un "reste à charge" significatif pour la commune, la municipalité ne souhaite pas impacter davantage le budget des familles.

- **Pour les enfants habitant Dury ou fréquentant l'école de Dury, pour les enfants du personnel communal ainsi que pour les enfants habitant dans une commune ayant passée une convention avec Dury :**

➤

	JOURNÉE SANS REPAS	JOURNÉE AVEC REPAS
QF ≤ 781.52 €	4.54 €	7.98 €
781.52 € ≤ QF ≤ 1454.44 €	6.80 €	11.40 €
QF > 1454.44 €	9.04 €	14.78 €

	½ JOURNÉE SANS REPAS	½ JOURNÉE AVEC REPAS
QF ≤ 781.52 €	2.27 €	5.71 €
781.52 € ≤ QF ≤ 1454.44 €	3.40 €	8.00 €
QF > 1454.44 €	4.52 €	10.26 €

➤ Pour les enfants non domiciliés à Dury :

	JOURNÉE SANS REPAS	JOURNÉE AVEC REPAS
QF ≤ 781.52 €	6.60 €	10.04 €
781.52 € ≤ QF ≤ 1454.44 €	9.90 €	14.50 €
QF > 1454.44 €	13.20 €	18.94 €
	½ JOURNÉE SANS REPAS	½ JOURNÉE AVEC REPAS
QF ≤ 781.52 €	3.30 €	6.74 €
781.52 € ≤ QF ≤ 1454.44 €	4.95 €	9.55 €
QF > 1454.44 €	6.60 €	12.34 €

Pour les repas cantine et les heures d'ALSH, les nouveaux tarifs au 1^{er} septembre 2024 seront :

	CANTINE	ALSH
QF ≤ 781.52 €	3.44 €	1.83 €
781.52 € ≤ QF ≤ 1454.44 €	4.60 €	2.00 €
QF > 1454.44 €	5.74 €	2.26 €

8 – INFORMATIONS AMIENS MÉTROPOLE

Inscription à la lutte contre le gaspillage par la métropole (en ligne sur le site)

9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le jury des *Villes et Villages Fleuris* des Hauts-de-France a effectué sa visite le 3 juillet (6 personnes composent ce jury). Madame le Maire accompagnée de Mme FARGE, Monsieur MINOT, M. DUPUIS et de l'équipe espaces verts a pu présenter les réalisations et les projets de la commune. Un focus a été fait sur les animations menées avec l'école (ateliers nichoirs) et avec l'Association Sports et Loisirs (ateliers

taille et activités au Presbytère). A la fin de la visite, le projet d'aménagement du parc du Petit Château a été présenté au Jury.

- Festivités du 14 juillet : retraite au flambeau et pot de l'amitié le 13 juillet à 20 h 30 au verger communal.
- Le prochain Info Dury sera distribué pour la rentrée

La séance est levée à 19h25

La secrétaire de séance,

La Maire,

Bénédicte SIMONIN-THIRIET

Anne PINON